

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 22-11-2012

Présents : Mrs Laborde, Courty, Lahillade, Le Garrec, Riu, Touya, Yvora, Somerville
Mmes Adoue, Claverie, Lesgards, Duverdier.

Excusés : Mme Expert et Mr Lassalle.

Mme Duverdier Valérie est nommée secrétaire de séance.

*** Modification circulation Centre Bourg.**

Un arrêté sera pris prochainement pour que le stop au bout de la rue passant devant la mairie soit enlevé quand elle va être en sens unique, et que la rue descendant depuis l'ancienne boulangerie vers la rue du port soit affectée d'une priorité à droite.

*** Information de l'A.M.L sur l'utilisation des défibrillateurs.**

L'Association des Maires des Landes informe les communes équipées d'un ou plusieurs défibrillateurs, que deux réunions d'information sur l'utilisation des appareils, se tiendront à Mont-de-Marsan le 10 décembre de 14h à 17h et à St-Geours-de-Maremne de 9h à 12 h à la mairie. Les personnes désireuses de s'inscrire à l'une de ces formations sont priées de contacter la mairie de Saubusse.

*** Demande de la Fédération Départementale de Pêche.**

La Fédération de Pêche des Landes réalise actuellement la réactualisation de son plan de gestion. Pour cela, elle souhaite effectuer des inventaires piscicoles par pêche électrique sur de nombreux cours d'eau, dont deux situés à Saubusse. Après en avoir délibéré, le conseil autorise la Fédération de Pêche à réaliser ces inventaires sur les cours d'eau sollicités, à savoir, à Bezincau : parcelle D 0039 et à Jouanin : parcelles B 0091, 0092, 0095, 0096, C 0151 ET 011149.

*** Modalités de remboursement des travaux voirie à MACS.**

Remboursement par les communes des travaux de voirie réalisés éventuellement par MACS hors compétence communautaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et en avoir délibéré,

DECIDE :

* d'approuver la convention à intervenir avec MACS concernant le remboursement par la commune au titre de l'année 2012 des prestations réalisées par MACS et ne relevant pas de la compétence communautaire,

* de charger Mr le Maire de signer cette convention et d'en poursuivre l'exécution conformément aux clauses et conditions qu'elle prévoit.

*** Prévision de travaux (Ecole, Immeuble maison Lafitte, Salle des Fêtes, mise en conformité handicapés pour 2015).**

Le bureau de contrôle a rendu son rapport concernant la mise en conformité des bâtiments communaux publics. De nombreuses préconisations sont répertoriées. Elles concernent notamment le marquage au sol, la signalisation cognitive et visuelle et l'éclairage extérieur de quelques bâtiments, le mobilier de certaines salles. Les emplacements pour PMR font également défaut. Malgré le coût très élevé estimé par le cabinet de contrôle, le conseil municipal souhaite mettre en place rapidement un programme de travaux à réaliser en plusieurs étapes, en fonction du budget.

D'autre part, le logement attenant à l'école s'est libéré. La commission bâtiment a contacté l'architecte afin d'étudier et établir des plans pour le projet de l'agrandissement du réfectoire de la cantine et la réhabilitation de l'espace restant en salle de classe multi-activités.

En même temps, l'architecte proposera le plan de rénovation de la maison Lafitte.

*** Renouvellement contrat assurance CNP pour le personnel.**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrive prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat. Après en avoir délibéré, le conseil décide de reconduire le contrat avec le CNP et autorise le Maire à signer les formalités.

*** Décision modificative.**

Afin de régler la facture concernant des travaux dans les Barthes, il convient de transférer la somme de 2000,00 € de l'article 2313/191 à l'article 2318/151.

*** Droit de préemption Urbain : Section E n° 410 PRADA.**

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de ne pas préempter.

*** Divers.**

- L'APE informe le conseil municipal qu'elle souhaite organiser la prochaine kermesse de l'école au foyer des jeunes et sur l'espace extérieur s'y rapportant, y compris le fronton. Le conseil donne son accord pour l'utilisation des locaux en préconisant la sécurisation du fronton et en rappelant l'horaire de fin de soirée à respecter.
- Lors d'une réunion, la SNCF a annoncé qu'elle maintenait le nombre actuel d'arrêts à Saubusse dans les deux sens, la mise en service de nouvelles voitures en 2014 et la fin des travaux sur le tronçon Dax-Bayonne en 2013.
- La Directrice de l'école a sollicité le conseil municipal dans le cadre d'une modification d'horaires de l'agent travaillant à ses côtés actuellement. Elle souhaiterait, pour le confort et le bien être des enfants, bénéficier de son aide 10mn plus tôt le matin et 20mn en surveillance cour après le repas, soit 30mn supplémentaires par jour. Cet aménagement permettrait aux petits de maternelle d'aller plus tôt à la sieste après le déjeuner. Après en avoir délibéré, le conseil municipal répond favorablement à cette demande, qui prendra effet à la rentrée de janvier 2013, pour des raisons budgétaires.
- Lors du dernier conseil d'école, les représentants des parents d'élèves ont remercié la municipalité pour les travaux de la cour réalisés durant les vacances de Toussaint.
- L'étude du parking de l'école se poursuit avec différentes pistes dont les chiffrages sont en attente.
- L'Association Culturelle demande au conseil municipal s'il serait possible d'installer, de part et d'autre du chœur de l'Eglise, deux spots fixes orientés vers l'autel. La commission bâtiment est chargée d'étudier la demande.
- Suite à la demande de propriétaires des bâtiments médicaux, la commission voirie s'occupe de récupérer les plans de la voirie du lotissement auprès du cabinet géomètre Dune, afin de leur transmettre.
- Afin d'étudier la possibilité d'octroyer une subvention à la commune pour l'agrandissement et la rénovation de l'école, le Conseil Général demande que le plan détaillé des aménagements envisagés lui soit envoyé pour compléter le dossier. La commission bâtiment se charge de cette démarche.
- Le conseil municipal nomme le Coordonnateur Sécurité Protection de la Santé : VIGEIS 40 pour la durée du chantier du pôle commercial.
- Le conseil municipal demande à Mr le Maire d'adresser un courrier à la personne propriétaire des voitures garées sur le bas côté à l'intersection de la route du Plé et St-Geours-de-Maremne afin qu'il les enlève. En effet, ces véhicules gênent la visibilité au niveau du stop lorsqu'on arrive de Rivière. A ce même carrefour, un panneau a été abîmé. Un courrier sera adressé au Conseil Général afin que le support de ce panneau soit réparé.
- La commission voirie doit contacter la SNCF afin que les trous du caniveau parallèle à la voie ferrée soient rebouchés.

*** Les rendez-vous du mois ***

- **Samedi 1^{er} décembre** : Assemblée Générale de Saubusse Sport Pelote Basque, à 17h30 à la salle du foyer des jeunes. Un repas sera ensuite proposé au Restaurant le « Bon Geours » à St-Geours-de-Maremne. (25 € pour les adultes et gratuit pour les enfants). Inscriptions auprès de Monique Claverie 06.08.31.67.05 ou Céline Grocq 06.87.25.70.57
- **Dimanche 2 décembre** : Marché de Noël organisé par l'APE : de 8h00 à 13h00, place de l'Eglise et Salle des fêtes : vente de sapins, pâtisseries et autres objets de décoration.
- **Samedi 22 décembre** : Concert de Noël organisé par l'Association Culturelle Sibusate à l'Eglise de Saubusse à 20h30 programme de Noël interprété par la maîtrise des enfants du Conservatoire Départemental de Musique de Dax. Entrée libre suivie du traditionnel verre de l'amitié.
- **Vendredi 04 Janvier 2013** : Vœux du Maire à partir de 19h00 à la salle des fêtes.